

# LA LETTRE DES CCATM

POUR LES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE MOBILITÉ

N° 86 • ÉTÉ 2016

## LA FRONTIÈRE





# SOMMAIRE

<b>La lettre en Image : Lorsque la nature dépasse les limites</b> .....	3
<b>Enjeu</b>	
Des outils pour apprivoiser la frontière : le Schéma de Développement du Territoire.....	4
<b>Réflexion de terrain</b>	
Qu'est-ce qui fait vivre un quartier ? .....	8
<b>Pourquoi je l'aime ?</b>	
Les frontières de l'intimité : « Il n'y a plus de place ».....	11
<b>Côté Nature</b>	
« Permettez-nous de végétaliser ! » .....	13
<b>Terrain de réflexion</b>	
Le RER trinational de Bâle .....	14
<b>Agenda : Programme des Mardis [tabous] de l'automne 2016</b> .....	17

# EDITO

Le Code de Développement Territorial vient d'être adopté le 20 juillet 2016 par le Parlement de Wallonie. Autrement dit, nous pouvons enfin vous parler de contenus et de procédures ! Mais à petites doses, avec mesure. Dans cette « Lettre » consacrée à la frontière, nous commençons par la nouvelle hiérarchie des outils selon les aires envisagées<sup>1</sup>. Terra incognita, à l'abordage !

Et si la première terre inconnue, c'était tout près de chez nous ?

Le concept de frontière permet d'explorer la question de l'intimité face à l'usage de l'espace public, tout autant que d'examiner comment, dans d'autres pays d'Europe, les transports en commun franchissent allègrement les limites nationales, plusieurs fois par jour, voire par heure.

Bonne lecture !

**Les rédacteurs**

<sup>1</sup> D'autres numéros de la Lettre des CCATM suivront, pour vous mettre progressivement à flot dans cette vaste matière. Jusqu'à l'entrée en vigueur du CoDT (en mai 2017 ?), le CWATUPE reste la seule référence juridique valable.

En couverture : la frontière Nederland-Belgique  
<http://designyourtrust.com/2016/03/how-look-friendly-borders-between-countries-in-europe/>

Abonnez-vous à La Lettre !  
 Prix : 10 € l'abonnement annuel = frais d'envoi pour 6 numéros.  
 À verser au compte d'IEW : 523-0802024-06 avec la référence **Lettre CCATM**

La copie est autorisée (et encouragée !) moyennant mention de la source.  
 Photocopie sur papier recyclé

Fédération Inter-Environnement Wallonie  
 Tel. 081 390 750 Fax. 081 390 751 • www.iew.be

Comité de rédaction  
 Hélène ANCION  
 Juliette WALCKIERS  
 Audrey MATHIEU  
 Céline TELLIER

Secrétaire de rédaction  
 Alain GEERTS

Mise en page  
 Isabelle GILLARD



## Lorsque la nature dépasse les limites

Il y a encore quelques mois, elle n'aurait jamais pu s'aventurer si loin. Refoulée à coups d'herbicide de son côté de la frontière, la nature ne se mêlait pas aux zones propres et soignées, elle n'y était pas la bienvenue. Mais la nouvelle législation régionale en la matière en a décidé autrement. Suite à une restriction, voire une interdiction dans certains cas, d'utilisation de produits chimiques de désherbage, la nature reprend ses droits çà et là, s'invitant ainsi où on ne l'attendait pas. La limite bien nette qu'on a tant chérie il y a quelques années s'estompe peu à peu pour laisser place à des trottoirs plus verts, des abords d'autoroutes plus sauvages... et des terrains de sport plus naturels. De quoi réconcilier les fans de Wimbledon avec ceux de Roland Garros....

● Audrey Mathieu



L'étrange carte de la « Vallonia » et de ses confins, publiée dans un Atlas reprenant les provinces de l'ordre des Capucins et édité à Turin vers 1641.

## Un outil pour apprivoiser la frontière : le Schéma de Développement du Territoire

*S'il n'est pas encore, loin s'en faut, d'application, le prescrit du décret CoDT vaut la peine qu'on tente une familiarisation. Cette première approche, centrée sur le nouvel emboîtement des outils d'aménagement, utilise le thème de la frontière pour mettre en lumière les défis particuliers liés au Schéma de Développement du Territoire, le nouveau SDER.*

Le Parlement de Wallonie a adopté le décret du Code de Développement Territorial le 20 juillet dernier. Les arrêtés doivent encore passer les étapes d'adoption par le Gouvernement en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lecture. Le CoDT complet terminera son chemin législatif par l'adoption définitive et l'entrée en vigueur. Celle-ci est annoncée pour mai 2017 par le Ministre Carlo Di Antonio. Nous voici donc face à un contenu qui a été voté par les députés, et dont on peut déjà (enfin !) parler, puisqu'il n'est plus censé bouger pour un petit temps.

Alors, place à quelques premiers détails sur la hiérarchie des outils ! Vous ne trouverez ici rien sur les délais, ni sur le parcours procédural des différents outils d'aménagement. Chaque chose en son temps.

Pour faire connaissance avec les notions issues du nouveau Code, vous pourrez

bénéficier des formations officielles sur le CoDT, soit celles qui seront dispensées par IEW et par les Maisons de l'Urbanisme, soit celles dispensées par l'UVCW ou par d'autres acteurs dûment mandatés. L'automne 2016 sera probablement mis à profit par le Ministre Carlo Di Antonio et par l'administration de la DGO4 pour annoncer les premières formations disponibles.

### Nouvelles étiquettes, nouvelle portée

L'ensemble des outils de planification et d'aménagement connus dans le CWA-TUpe va changer de nom. Sauf le plan de secteur. Sauf le périmètre de remembrement urbain (PRU). Sauf le site à réaménager (SAR).

Voici les nouveaux nom attribués aux outils

- Le Schéma de Développement du Territoire (SDT) remplace le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).
- Le Schéma de Développement Communal (SDC) remplace le Schéma de Structure Communal (SSC).
- Le Schéma d'Orientaion Local (SOL) remplace le Plan Communal d'Aménagement simple (PCA) et le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE).
- Le Guide Régional d'Urbanisme (GRU) remplace le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) qui se décline en plusieurs règlements, dont le RGBSR, RGBZPU, Centres Anciens Protégés, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.
- Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) remplace le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU).



L'ensemble des outils contraignants va changer de portée juridique. Ils deviendront indicatifs. Sauf le plan de secteur.

- Le Guide Régional d'urbanisme (GRU) sera contraignant pour ses chapitres techniques ; il sera indicatif pour les autres chapitres, notamment les options urbanistiques et architecturales.
- Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) sera intégralement indicatif.
- Le Schéma d'Orientation Local (SOL), qui dérive pour partie du PCA et convertit sous sa nouvelle formes les anciens PCA, est purement indicatif. Contrairement au PCA, il n'est pas opposable aux tiers, ce qui provoquera un changement notable en termes de droit de l'urbanisme.

Mais cela ne fonctionne pas dans l'autre sens : les outils indicatifs ou d'orientation, eux, par contre, ne deviendront pas contraignants. Ils ne changent donc pas de portée juridique.

Une nouvelle échelle géographique fait son apparition dans la boîte à outils, c'est le niveau pluricommunal. Oui, les schémas de développement peuvent désormais être pluricommunaux (SDP). Ils porteront sur plusieurs communes contiguës, ou sur des portions du territoire de plusieurs communes.

### Nouvelle hiérarchie des outils

Sous régime CWATUPe, les outils officiels sont les suivants :

		AIRE GÉOGRAPHIQUE		
		Niveau régional ( Région complète )	Niveau pluricommunal ( Plusieurs communes )	Niveau communal ( La commune entière ; une fraction de son territoire )
STATUT DU DOCUMENT	Contraignant	Plan de secteur – PS	/	Règlement Communal d'Urbanisme - RCU
	Contraignant	Règlement Régional d'urbanisme- RRU	/	Plan Communal d'Aménagement - PCA PCA Révisionnel - PCAR
	D'orientation	SDER	/	Schéma de Structure Communal - SSC Rapport Urbanistique et Environnemental - RUE

NB : jusqu'à l'entrée en vigueur du CoDT, ces outils, portées et appellations sont les seuls valables.

Sous régime CoDT, les outils **officiels** seront les suivants :

		AIRE GÉOGRAPHIQUE		
		Niveau régional ( Région complète )	Niveau pluricommunal ( Plusieurs communes )	Niveau communal ( La commune entière ; une fraction de son territoire )
STATUT DU DOCUMENT	Contraignant	Plan de secteur – PS	/	/
	Contraignant	Une petite partie du Guide Régional d'urbanisme - GRU	/	/
	D'orientation	Schéma de Développement du Territoire - SDT  La majeure partie du Guide Régional d'Urbanisme - GRU	Schéma de Développement Pluricommunal - SDP	Schéma de Développement Communal - SDC Guide Communal d'Urbanisme - GCU Schéma d'Orientation Local - SOL



A partir de l'entrée en vigueur du CoDT, les anciens outils seront convertis. Par exemple, un Schéma de Structure Communal existant ou en cours d'élaboration sera commué en Schéma de Développement Communal. Son élaboration, si elle n'est pas terminée, se poursuivra selon le prescrit du CWATUPe.

Le Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) semble avoir été envoyé aux oubliettes. Ce serait fort heureux car il éveillait les foudres de nombreux praticiens, de juristes, d'associations environnementales. Son tort ? Nier la hiérarchie des plans : il se hissait à la hauteur du plan de secteur pour changer son contenu et ses affectations sans prendre la peine de mener une révision en bonne et due forme.

Le PCAR sera remplacé par une révision du plan de secteur initiée par le conseil communal. Une procédure logique et de bon sens qui a pour effet de créer une situation de droit nouvelle, contraignante, relevant du plan de secteur. Beaucoup plus clair, on peut l'espérer, pour tout le monde.

Cette disparition tant souhaitée du PCAR permet de rétablir **une frontière nette et lisible entre chaque niveau d'outil.**

Sur le plan de la clarté des appellations, on notera que le SDT, **Schéma de Développement du Territoire aurait pu s'appeler SDR, Schéma de Développement Régional, qui exprime beaucoup plus clairement son aire de référence.** Après tout, chaque outil indicatif mis en place par le CoDT n'est-il pas un schéma de développement du territoire, quelle que soit son échelle !?

### Niveau régional : le SDER, bientôt SDT

*« Les frontières n'ont évidemment rien de naturel : ce sont des constructions politiques et sociales. »* Christophe Sohn

Cette remise en question de la notion de « frontière naturelle » dé-mythifie le tracé des limites. En affirmant que les frontières sont le résultat de décisions humaines, Christopher Sohn rappelle qu'il est du ressort des hommes et des femmes de choisir consciemment de s'en accommoder et d'intervenir s'ils veulent que les choses évoluent.

C'est précisément là que se situe l'enjeu du développement territorial : dans

chaque aire considérée, locale, communale, supra-communale ou régionale, ne pas « subir » le territoire, mais partir du principe que la capacité de prendre de bonnes décisions est directement liée à la connaissance de ce territoire et des territoires par-delà les limites.

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional actuellement en vigueur date de 1999. C'est un très gros document réalisé par l'administration régionale, dont l'idée avait commencé à faire son chemin dès les années 1980. Il contient même un glossaire ! Au lieu d'afficher « Ici il y a des dragons » sur les terres peu connues, il rassemble des informations pertinentes issues de l'entièreté du territoire. Il dénonce des phénomènes qui, encore larvaires fin des années 1990, sont devenus monnaie courante, comme les vitrines le long des chaussées nationales. Preuve s'il en est, qu'on n'a pas su le lire ni l'écouter...

Car en raison du nombre impressionnant d'indications qu'il contient, peu de gens fréquentent le SDER complet. Il a pourtant sa place dans chaque commune et est téléchargeable, ce qui est somme toute indispensable pour un document toujours d'application.

<http://sder.wallonie.be/Main.htm>

Pour assurer sa circulation dans les administrations et auprès du grand public, le SDER avait fait l'objet d'une « Synthèse » de 33 pages en 1999. Ce sont surtout les cartes qui le clôturent qui ont marqué les esprits. « Mon village est dans l'Euro-corridor ! » est une phrase qui n'aurait pas pu exister sans la synthèse du SDER, laquelle a aussi vulgarisé la notion de « structure spatiale » (Non, il ne s'agit pas d'une configuration d'astéroïdes). Ces expressions et la cartographie qui s'y rattache découlent en droite ligne du SDEC, Schéma de Développement de l'Espace Communautaire de l'Union Européenne, lui aussi publié en 1999. Lui aussi, toujours d'actualité.

Le SDER de 1999 contenait dans son texte l'annonce de sa nécessaire révision.

Le précédent gouvernement régional s'y est attelé, menant la révision du SDER jusqu'à l'adoption d'un nouveau texte en novembre 2013. Puis ce texte a été remis

en question dès le lendemain des élections de 2014. Le SDER fraîchement revu allait devoir repasser par les turbines, même s'il était déjà fort avancé dans sa procédure d'adoption – et même si les études et consultations liées à sa révision avaient déjà coûté pas mal d'argent à la Wallonie.

Le CoDT établit dans son Livre II – Planification, au Titre 1er – Schémas, à l'article D.II.1, §1er que « *Le schéma de développement du territoire définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle régionale. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.* §2. *La stratégie territoriale du schéma de développement du territoire définit :*

*1° les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement du territoire, et la manière dont ils s'inscrivent dans le contexte suprarégional ;*

*2° les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales ;*

*3° la structure territoriale. »*

### Contexte suprarégional : Savoir ce qui se passe aux frontières

Dès 2010, une recherche prospective menée par l'Institut Jules Destrée, « Scénario du SDER Territoires wallons : horizons 2040 », exprimait la possible montée en force de cinq tendances distinctes.

La prédominance des aires influencées par des pôles localisés au-delà de nos frontières apparaissait clairement dans les cinq macro-scénarios. Cette recherche prospective, rendue hautement explicite par les dessins de Pierre Kroll, est disponible ici :

[http://spw.wallonie.be/dgo4/sder/dwn-id/SDER\\_Scenarios\\_Territoires-wallons\\_Horizon-2040\\_Dossier\\_2011-11-15.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/sder/dwn-id/SDER_Scenarios_Territoires-wallons_Horizon-2040_Dossier_2011-11-15.pdf)

Ces dessins illustrent à quel point la connaissance des confins est cruciale dans la gestion intelligente de notre territoire. Ils sont encore tout à fait pertinents aujourd'hui.



La CPDT (Conférence Permanente de Développement Territorial) a été chargée par le Ministre Carlo Di Antonio de l'analyse contextuelle du SDT, c'est à dire de mettre à jour son diagnostic du SDER, qui remonte à 2011. On peut estimer raisonnablement que les chiffres les plus récents dataient de 2010, ce qui nous fait aujourd'hui six ans de décalage. Logique, donc, de revoir les données et de réorganiser les catégories en fonction d'enjeux qui se sont affirmés depuis lors.

Le diagnostic de 2011 de la CPDT notait déjà la complexité des situations frontalières, sur le plan social et environnemental, entre autres une mauvaise desserte de transports collectifs entre pays, la flambée des prix de l'immobilier, l'influence des pôles extérieurs sur la localisation d'entreprises et le marché du travail, sans oublier le déséquilibre des effluents d'élevage (lisier excédentaire par rapport à la capacité d'absorption du sol agricole), ni la multiplication des exploitations intensives (poulaillers et porcheries, principalement) aux confins du territoire.

L'analyse contextuelle sera présentée au public lors du colloque de la CPDT, le **8 décembre 2016 à Mon, au MICX**. Après cette étape, ce sera au Gouvernement de proposer la « stratégie territoriale » capable de faire face aux questions posées par notre économie et par l'état de notre environnement.

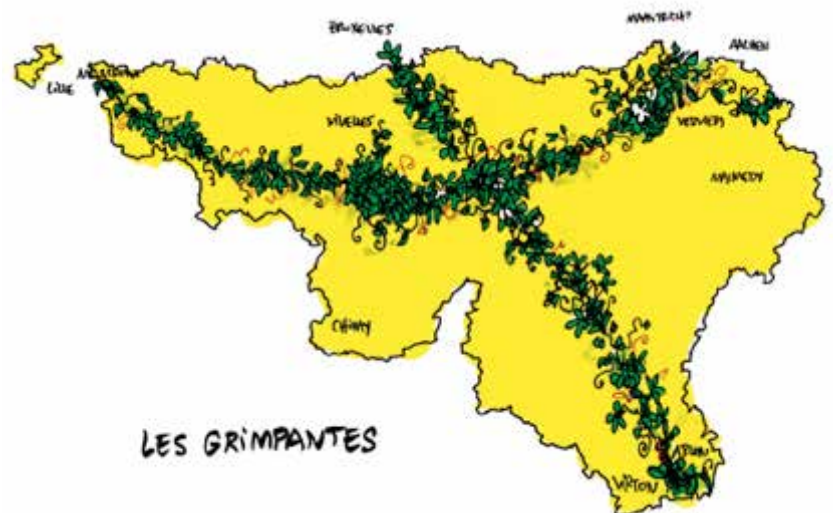
Le Schéma de Développement du Territoire ne peut tout résoudre. Cependant, il lui revient d'être une feuille de route efficace pour les décisions politiques. Il se doit d'être un témoin fidèle des réalités de son temps, à plus forte raison si les faits à cartographier et à décrire paraissent contradictoires et difficiles à présenter. Ce sera tout à son honneur de répondre à ce challenge, en apportant aux citoyens des quatre coins de la région une meilleure connaissance de leur territoire commun.

Entre autres tendances que l'on peut considérer comme décisives pour les années à venir :

- l'éparpillement de l'urbanisation et la surenchère de voies carrossables,
- le manque de logements abordables de qualité,
- la mutation des modèles résidentiels et familiaux,
- la baisse du pouvoir d'achat des ménages,



Scénario « Les invasives ». Le développement territorial se fait en couronne autour de grandes villes extérieures au territoire, avec des ramifications qui entrent dans l'espace régional. Dessin de Pierre Kroll pour « Scénario du SDER Territoires wallons : horizons 2040 ».



Scénario « Les grimpantes ». Le développement se fait sur les axes principaux reliant des pôles extérieurs à la région : Bruxelles-Luxembourg et Lille-Aachen. Dessin de Pierre Kroll pour « Scénario du SDER Territoires wallons : horizons 2040 ».

- la remise en question du mode de financement des communes,
- la montée en puissance de la demande pour une production agricole sans pesticides ni herbicides,
- les problèmes aigus de santé résultant de pollutions, notamment d'origine agricole ou routière,
- la gestion « low-cost » du secteur logistique qui contamine d'autres secteurs,
- l'effritement des réseaux de transport de personnes par train,
- l'affirmation de besoins sociaux comme la proximité des autres et de la nature.

**C'est avec le Schéma de Développement du Territoire bien en main que les autorités compétentes - depuis les fonctionnaires délégués, représentants du Ministre dans**

**chacune des huit directions extérieures que compte la Wallonie, jusqu'aux communes assistées de leurs conseillers en aménagement du territoire - devront instruire les dossiers des schémas à l'échelle supra-communale, communale et locale.**

● **Hélène Ancion**

#### En savoir plus :

La définition de la frontière de Christophe Sohn, chercheur à l'Institut Luxembourgeois de Recherche Socio-Economique (LISER), vient d'une interview publiée par Aurélien Berthier dans *Agir pour la culture* n°44, Hiver 2015. [www.agirparlaculture.be](http://www.agirparlaculture.be)

« Ici il y a des dragons ». Du latin « *Hic sunt dracones* », phrase gravée sur un globe terrestre en cuivre, daté de 1510, conservé à la New York Public Library. Cette phrase dérive du « *Hic sunt Leones* » (littéralement, Ici sont des lions), dont usaient les cartographes romains et médiévaux pour annoter des zones inexploitées de leurs cartes, qu'il s'agisse de mer ou de terre.



Images prélevées du décodage IEW de 2015 de Pierre Vanderstraeten «Qu'est-ce qui fait vivre un quartier?»

## Qu'est-ce qui fait vivre un quartier ?

D'après le Décodage IEW de 2015 de Pierre Vanderstraeten «Qu'est-ce qui fait vivre un quartier?»

*Dans les démarches actuelles d'aménagement, la question « Pour qui fait-on un lieu de vie ? » est mal posée. Il n'y a pas de public-cible. Dans son Décodage du 8 juillet 2015, Pierre Vanderstraeten a montré que viser un public était vain, que les décideurs doivent plutôt se concentrer sur le « comment ». En voici quelques extraits choisis.*

Pierre Vanderstraeten se dit « *Bruxellois de cœur et de raison* ». Urbaniste, sociologue et architecte, il enseigne au CREAT de l'UCL et à l'ISURU de Saint-Luc Bruxelles. Il a participé aux recherches de la Conférence Permanente du Développement Territorial, en particulier celle sur les typologies des noyaux d'habitat existant en Wallonie, qui lui avait valu d'être invité en 2014 par IEW à présenter un Décodage sur les Aménités des lieux urbanisés (compte-rendu intégral disponible sur [iew.be](http://iew.be)).

La question posée lui apparaît comme immense et utile. Chercher ce qui fait vivre un quartier exige de se rendre attentif à beaucoup de choses car aucune n'est superflue, négligeable ou moins prioritaire. L'appropriation de l'espace, l'investissement de l'espace, la division de l'espace, sont des sujets qui l'inspirent. Décoder ce qui fait vivre un quartier, c'est dégager des fondamentaux ancrés dans la réalité, pour que chacun puisse les mettre en œuvre à son échelle, sur son terrain. Pierre souhaite également profiter de ce décodage pour s'interroger sur ce qui construit la pensée sur un si beau sujet.

### Qu'est-ce qu'un quartier ?

1. Un quartier, c'est l'ambiance qui naît

de l'interconnaissance, basée sur les liens forts et les liens faibles entre des personnes qui se connaissent, parfois simplement de vue. Un quartier, c'est habité, ce n'est ni un centre-ville officiel [type Central Business District ou quartier des affaires], ni un shopping center. Là où l'on s'attend le plus à trouver des quartiers, en ville, il y a un paradoxe, car la vaste majorité des activités et des fonctions urbaines ont été extraites pour les téléporter ailleurs, parfois dans la même ville mais dans des enclaves. Vouloir aujourd'hui que nos quartiers vivent, que nos villes vivent, c'est demander une chose et son contraire.

2. Un quartier, c'est le quartier de l'enfance, l'endroit où l'on a appris à vivre avec les autres. Ce lieu où l'on a découvert les autres s'imprime profondément dans le corps et l'esprit. C'est le premier terrain d'aventure et de construction de nos capacités sociales. C'est une base de lancement. Qui informe la lecture ultérieure des lieux que nous rencontrons dans notre vie.

3. Les limites d'un quartier entrent en plein dans sa définition ; le contour du quartier fluctue notamment en fonction des distances que chacun est prêt à franchir, en fonction de l'éloignement et des obstacles. Une distance dissuasive

pour le piéton – 10 minutes de marche ? 600 mètres ? – et voilà l'ordre de grandeur qui se retourne et définit ce qui est « dedans ». « Dehors », c'est quand ça devient trop loin. Cette limite informelle, individuelle, peut être partagée : « Tiens, ça me semble aussi hors du quartier. » La dimension subjective de la limite donne tout son sel à la réalité du quartier et n'a pas à être formalisée outre mesure.

### Le partage de l'espace influe-t-il sur la vie d'un quartier ?

1. C'est le propre des usages, que de prendre une forme concrète, avec une emprise réelle sur l'espace. Cette emprise engendre des comportements et, par conséquent, d'autres usages qui en découlent.

2. Par exemple, la place dévolue au parking dans nos petites villes a encouragé l'usage de la voiture, pas seulement parce qu'on peut se parquer, mais parce que la masse de voitures immobiles encombre et que les contourner à pied finit par rendre la marche triste, pénible, ridicule.

3. Autre exemple, les usoirs en bordure de voirie devant les maisons, comme on les trouve encore au Limbourg ou dans la Province du Luxembourg, sont souvent aujourd'hui utilisés pour garer les véhicules. Heureusement, les jeunes enfants adorent



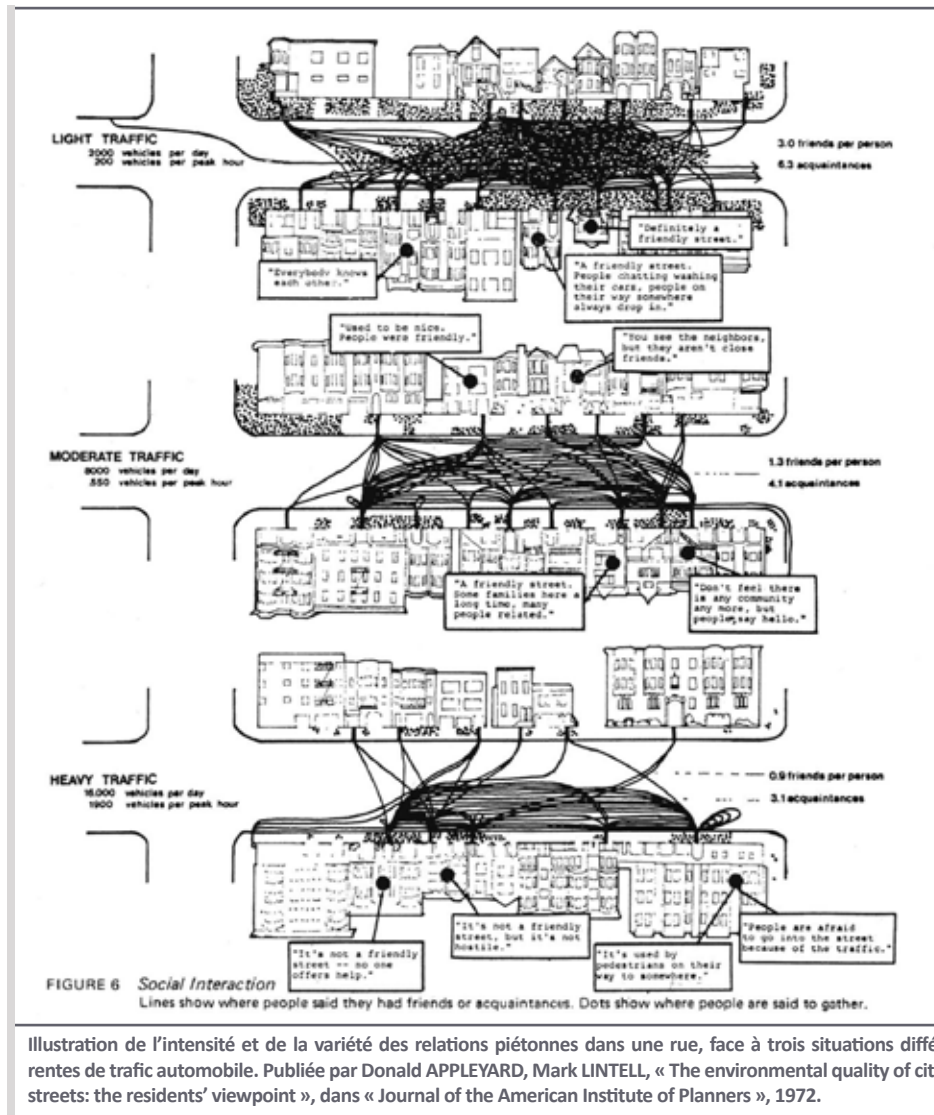


jouer dans ce genre d'endroit parce qu'ils peuvent y profiter de la vie intense de l'extérieur et de l'intérieur. Ces lieux « *in between* », entre deux, ne sont pas encore tous convertis [en *car-port* sans toit].

4. L'empiètement accentue le handicap ou le crée. Des panneaux publicitaires plantés sur un trottoir obstruent visuellement le paysage et coupent les vues longues qui permettraient de s'orienter ; ils obligent à effectuer de petits détours, réduisent la largeur disponible et en viennent même à masquer les commerces qu'ils prétendent promouvoir.

5. Lorsque des habitants empiètent sur le trottoir avec leurs plantes en pots, leurs bicyclettes, leur mobilier pour dîner dehors, au point, comme à Delft, d'obliger les passants à marcher sur la rue, le partage de l'espace oblige les voitures à tenir compte des piétons qui sont dans leur chemin, et inversement.

6. La rue n'est pas une route. La baisse d'intensité du trafic piéton de façade à façade est en corrélation directe avec une accentuation du trafic automobile sur la voie carrossable. Plus la rue devient route, moins il y a de séjour apaisé et varié des personnes dans l'espace public. L'un finit par remplacer l'autre. Cela est illustré de manière éloquent par Donald Appleyard et Mark Lintell.



### Un quartier peut-il vraiment être durable ?

1. Ce qui rend un quartier apte à durer, c'est sa résilience. On peut être très admiratif de la capacité de nos villes à durer à travers les siècles. L'extraordinaire pérennité des villes s'explique par la multiplicité de leurs fonctions, de leurs raisons d'être.

2. Un quartier qui a une présence dans le temps, une espèce de résistance et une inventivité, c'est un quartier qui tient compte de l'incertitude. Gare à trop de spécialisation. Gare à trop d'efficacité immédiate [La désuétude guette au coin de la rue !] car ce qui est trop adapté n'est pas adaptable. Il faut veiller à ne pas bloquer l'évolution. Ne pas obliger à tout démolir.

3. Penser l'avenir, chercher à être capable de subvenir à ses propres besoins, tout en étant prêt à répondre à d'autres usages, voilà ce qui peut permettre à un quartier de durer. Les éco-

nomistes ont tenté de définir cette résilience des quartiers ; elle s'exprime par exemple dans les monnaies locales, qui matérialisent les échanges et humanisent les rapports vendeur-acheteur.

4. Plus un quartier compte de rues et de bifurcations et connexions sur de faibles distances, plus il augmente la probabilité d'être parcouru et de connaître une vie sociale riche, car sa configuration permet d'utiliser l'espace de tas de façons différentes.

5. Entre l'espace privé et l'espace public, il faut soigner les seuils. Car les façades peuvent se contenter de protéger l'occupant mais elles peuvent aussi activer la vie du quartier en offrant des possibilités d'interaction. Du moment qu'ils sont effectifs, et non factices, portes, fenêtres, seuils à degrés, balcons, arcades, loggias, oriels participent à ce jeu de rapports dynamiques entre

le dedans et le dehors. Leur recyclage est étonnant et éloquent. Par exemple, l'utilisation des renforcements très sculptés des entrées XIXe comme lieu de conversation, à cheval sur l'escalier et le trottoir. Mais toujours « dehors ».

6. Le rez-de-chaussée doit être l'objet de tous les soins. Pour s'inspirer, on peut encore et toujours se tourner vers Fribourg et son quartier Vauban, qui assure la vie de l'espace public en « activant » le moindre morceau de façade. Ou observer le contre-exemple du quartier universitaire de Namur où les zones techniques et les garages ont été installés dans les rez-de-chaussée, en contradiction avec l'intention de rester en ville. Ce sont aujourd'hui des tronçons de rues très tristes. Qui déteignent sur les autres bâtiments.

7. Il doit y avoir un « devant » et un « derrière » pour les habitations. Mais aussi



Immeubles d'habitation « tout en façades », tout en avant - avant affaibli par défaut d'arrière. Toutes choses égales par ailleurs, l'absence d'arrière et l'absence de matérialisation des limites entre public et privé réduisent les chances d'appropriation des espaces extérieurs au pied des immeubles. Document Pierre Vanderstraeten.

pour les autres fonctions. Certains ont besoin d'un débarras. Tout le monde a besoin de coulisses, d'intimité. Laisser à la vue de tous la moindre façade déteint sur l'usage de l'espace public. A force de n'être nulle part chez lui dans son logement, ni dans son lieu de travail ou d'apprentissage, l'être humain n'a plus envie de partager l'espace public avec les autres. Ni de se comporter respectueusement vis-à-vis de cet espace.

8. L'effet de mode des éco-quartiers a permis un regard critique sur des projets qui s'avèrent souvent ressembler à de vieux projets des années 1960, soit des barres ou des petites tours dans un espace vert indifférencié : est-ce public ? est-ce privé ? qui entretient cet espace ? Il y aura tôt ou tard un dysfonctionnement du pied de l'immeuble, à cause de la gêne mutuelle. A vouloir créer de grands espaces verts, des placettes, des courettes, on finit par perdre ce qui restait de citoyenneté. Il y a un retard de sociabilité chez les

enfants qui n'ont pas pu pratiquer cette citoyenneté d'un espace volontairement partagé et clairement différencié.

9. Le mitoyen qui différencie l'espace avant et arrière, qui différencie les jardins et cours de chaque foyer, qui différencie les portes d'entrées de chaque unité de logement, a beaucoup plus de chances de réussir et de durer.

10. La clôture est très importante. Entre voisins, une clôture permet la rencontre, elle est le support d'un phénomène de triangulation : elle devient le sujet, le prétexte d'une conversation. Comme les plantations, les chiens ou les bébés. La clôture aide à se rejoindre, elle ne sépare pas tant que ça.

11. A partir d'une certaine hauteur, environ trois-quatre étages, les résidents perdent le contact avec la rue ; les allers-retours à pied par les escaliers commencent à être fastidieux. La dépersonnalisation est en route. Aller au-delà et empiler les étages, c'est stopper

net la spontanéité, le fait d'être partie prenante avec la rue. Pour les rétablir, l'occupant doit y aller d'un effort personnel. En fait, s'exposer à l'interaction, c'est aussi prendre un risque ; de nombreux résidents de tours préfèrent être « dans les hauteurs », pour être tranquilles. Thierry Paquot appelle ces lieux des « impasses verticales ».

### Conclusion temporaire

Ce qui fait vivre un quartier, c'est la multiplicité des partages informels et formels ET leur capacité d'évolution. Chance : tout est déjà là, ou presque ! Même les habitants sont déjà là ! A travers ce Décodage, Pierre Vanderstraeten invite les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme à une façon de travailler moins chère et moins lourde, qui porte ses fruits sur le long terme.

● **Hélène Ancion**

Ce Décodage est disponible en version pdf. Adressez votre demande à [h.ancion@iew.be](mailto:h.ancion@iew.be)



La Place d'Armes à Namur, vue vers les estrades depuis le palais des Congrès. Démolisé à la guerre 14-18, les bâtiments qui entourent la place ont été rebâti en plusieurs phases au XX<sup>e</sup> siècle. A droite, le bâtiment occupé par Galleria Inno. Au fond, la trouée de la rue du Pont, qui mène au pont sur la Sambre et au Parlement de Wallonie. Photo de Yeliz Arslan, objectifmag.be

## Les frontières de l'intimité : « Il n'y a plus de place »

*Une fois n'est pas coutume, le récit de la rubrique « Pourquoi je l'aime » prend une tournure déconfitée. Francis commence par raconter pourquoi il aime sa place, la Place d'Armes, puis dévie presque aussitôt vers ce qu'il n'aime pas, à savoir la manière dont les événements festifs se sont emparés de l'espace public de Namur. L'indignation de notre interlocuteur montre surtout un attachement profond à son lieu de vie, c'est pourquoi elle est incluse dans le vaste registre des récits d'aménités qu'il nous a été donné d'entendre depuis les débuts du projet, en 2014.*

*La visite de Namur a lieu en décembre 2015. Elle inclut sept haltes pour sept témoignages sur les aménités. Francis est le premier témoin à raconter son aménité. Le groupe l'écoute entre deux chalets du Marché de Noël, sur un tapis synthétique imitant le velours rouge.*

« En fait j'habite l'immeuble où il y a le grand balcon, là. Donc en fait la place d'Armes, c'est mon environnement journalier et je trouve cette place super belle.

Si elle était destinée à ce pour quoi on peut espérer qu'une place soit faite. Cette place, de par les activités, les occupations un peu anarchiques, les festivités, a perdu de son âme. Son âme, c'est l'âme namuroise pour moi, qui est (temps d'arrêt dans le récit)... en venant à Namur, moi, je cherchais le calme, la

sérénité. Et depuis quelques années, j'ai tout sauf ça. J'habite un immeuble qui, voilà, est bien mis en valeur, qui donne sur une belle place. Mais malheureusement il n'y a plus de place. Elle est constamment utilisée de manière récurrente par toute manifestation, qui se termine en grande fête et voilà quoi. Je sens à cause de cela, pas de la tristesse mais un peu comme de la nostalgie. Sans pourtant avoir vécu longtemps à Namur. Toute ma famille est d'ici, de Saint-Servais, de Salzinnes, donc pendant des années j'ai entendu parler mes parents avec regret d'avoir quitté Namur ; c'était une chance pour moi de revenir à Namur, de revenir au centre, au cœur de la ville. Mais fatalement les choses ont bien changé. Ici on n'entend pas spécialement d'alarmes de voitures – peut-être plus souvent des alarmes de magasins –

mais il y a l'occupation constante de la place. Tous les jours depuis août et nous sommes le 3 décembre [2015], c'est sans discontinuer. Cette place a longtemps été un parking, on a remplacé les voitures par les planchers et les estrades, chacun pouvait s'y retrouver à sa manière.

Voilà pourquoi on a créé un comité de riverains. On essaye un peu de se battre, ou plutôt de se débattre. Ce n'est pas facile. »

La gorge de notre témoin se noue quand il saisit l'occasion de décrire un aspect amène de son lieu de vie pour dénoncer une profonde « désaménité ». Il ne sait plus très bien comment parler d'une chose dont il a pourtant vraiment fort envie de parler, il a un peu de mal à poursuivre son récit. Un symptôme des effets dévastateurs de l'événementiel qui profite et abuse de l'espace intime.

En écho, voici le type d'annonce que l'on retrouve chaque année sur divers supports médiatiques, à propos des festivités qui s'installent sur la Place d'Armes de Namur : « Place à la grande parade de Noël - Tout d'abord le marché de la place d'Armes (tous les jours de 11h à 20h) avec un nouveau chalet de plus de 150 m<sup>2</sup> pour des animations musicales chaque soir. C'est le point d'orgue du programme. Une grande parade lumineuse déambulera dans les rues du centre-ville de Namur le 23 décembre dès 17h30 » (Programme de 2012, relayé par le quotidien La Meuse dans sa version en ligne).

Cette omniprésence de l'événement englué les riverains proches. Ils se sentent pris au piège. D'une part, à cause de leurs cinq sens qui leur font profiter des festivités sans relâche : dès que l'odorat s'habitue, c'est l'ouïe qui en prend plein le pavillon. D'autre part, à cause de l'image négative d'eux-mêmes que leur renvoient les autorités, les organisateurs, et les amateurs de ce genre d'animation : « Il y aura toujours des grincheux » ; « Vous n'êtes pas propriétaire de la rue » ; « Vous n'avez jamais été jeune ? ». Cette dernière remarque est d'autant moins adroite que la clientèle-cible des « marchés de Noël » et autres « marchés des saveurs » a passé l'âge canonique des 45 ans. Et que les riverains perturbés par le ramdam ont parfois moins de vingt ans. Voire moins de six mois.



© semindex.be

Namur, la Place d'Armes, vue en diagonale vers le Palais des Congrès de style néo-baroque. En arrière-plan, la grosse tour dite du Beffroi à gauche et le Théâtre de Namur à droite.

Il suffit d'habiter à quelques pâtés de maisons du site pour se sentir nettement moins envahi. Mais pas nécessairement. Voilà bien là le hic, l'effet de seuil, l'atteinte à la santé n'est pas identique pour tout le monde. Et du coup, pour celui qui veut faire de sa ville ou de son village un haut-lieu d'amusement, les nuisances environnementales, trop « insaisissables », « inobjectivables », sont reléguées à l'arrière-plan, avec un minimum d'attention aux doléances en cas de très forte douleur, histoire de ne pas se mettre les gens à dos.

Vouloir promouvoir un lieu n'est pas un crime. Mais choisir de le faire en utilisant un seul canal, en chargeant ce canal, en ignorant les débordements que cela occasionne, conduit toujours à créer du repli chez les habitants. Notamment parce que la versatilité des lieux est niée.

Le seuil, c'est la frontière entre ce qui convient et ce qui ne convient pas. Chacun a envie d'être chez lui, même quand

il sort de son habitation. Par contre, personne n'aime que l'espace public entre dans son chez-soi et s'y impose. L'intimité des citoyens doit être prise au sérieux, c'est la pierre d'achoppement. Où et quand est-il dépassé, ce seuil ? Notamment, comme dans le témoignage, quand l'occupation d'un lieu est continue. Le calendrier festif qui ne laisse pas respirer, c'est invivable. Imaginez la quiétude des gens de Stonehenge, en dehors des solstices ! Ironiquement, les promoteurs de l'événementiel non-stop annoncent avoir pour objectif de faire vivre le lieu concerné. D'où l'envie qui monte aux lèvres de ceux qui l'habitent, de répondre « Nous ne sommes pas morts, merci bien ».

● **Hélène Ancion**

En savoir plus :

• Selon l'encyclopédie en ligne Wikipédia, la place d'armes d'une caserne est « l'espace central accueillant les cérémonies importantes de la vie militaire, telles que couleurs, défilés, prises d'armes ». « Dans un système de fortification, c'est le lieu de rassemblement d'une petite troupe ». L'occupation intempestive qui gêne Francis se trouve involontairement justifiée par l'encyclopédie : « Dans un site militaire, une place d'armes ne se traverse jamais en diagonale. »

• Sur le site namur.be, en ouvrant l'onglet « *Vivre à Namur* », on découvre le petit texte suivant : « *Namur est un endroit où il fait bon vivre. Différentes infrastructures sont disponibles pour les Namurois et les visiteurs afin de faciliter leur vie. Manifestations de tout genre animent Namur au cours de l'année.* » Sic. CQFD.

• La porte, le miroir, la fenêtre, le seuil, les écrans, peuvent rapprocher et éloigner. « *Une topologie du quotidien* » de Georges TEYSOT fait découvrir comment ces moyens de liaison éloignent du réel, de l'ici et du maintenant. Publié par les Presses polytechniques et universitaires romandes, 2016. (ISBN 978-2-88915-122-6, 336 pages)



Potelets végétalisés rue Saint-Blaise (20<sup>e</sup> arrondissement de Paris)

## « Permettez-nous de végétaliser ! »

*Vous adorez observer les papillons qui virevoltent, les abeilles qui butinent et les fleurs qui se balancent dans le vent ? Vous aimez plonger vos mains dans la terre et verdir votre petit coin de balcon ou de jardin ? Mais vous aimeriez tant que se prolonge, au-delà de la frontière de votre chez-vous, cette belle nature qui vous fait tant de bien ?*

Finie la grisaille minérale du béton de nos villes, vous voudriez du vert partout : entre les pavés débarrassés des pesticides assassins, le long des façades et des murs, sur les toits, sur les places publiques, au coin et au milieu des rues, au pied des arbres et sur les terrains en friche. Du vert, du vert, du vert ! Mais voilà, si vous avez champ libre « sur vos terres », il n'en va pas de même de l'espace public, géré par votre autorité communale, plus ou moins favorable à laisser libre cours à la nature. Bien souvent effrayés par les questions d'entretien de ces espaces verts, les responsables politiques et techniques de nos communes réduisent généralement la place de la nature aux parcs publics bien délimités – quand ils existent – et aux parterres bien dressés des ronds-points de voirie.

Pourtant, non loin de chez nous, certains ont imaginé dépasser ces frontières administratives pour instituer un partenariat original entre citoyens et autorités

communales. C'est le cas de nombreuses villes françaises notamment (Bordeaux, Grenoble, Le Havre, Marseille, Paris ou encore Strasbourg), qui ont instauré le fameux « permis de végétaliser ».

Le principe ? Les responsables communaux autorisent, sous le régime d'« occupation temporaire du domaine public » (pour le cas de Paris par exemple), quiconque en fait la demande (habitants, associations, conseils de quartiers, commerçants, personnes physiques ou morales, ...) à « réaliser et entretenir un ou plusieurs dispositifs de végétalisation (arbres notamment fruitiers, murs, jardinières mobiles, keyholes, tuteurs, clôtures, signalétique, plantations en pleine terre en pied d'arbre ou non, mobiliers urbains, tels que potelets, les pieds de façades, les fosses de plantation ou toute autre forme laissée à son initiative et à sa créativité) »<sup>1</sup>.

En signant la « charte de végétalisation » qui accompagne le dépôt de son projet, le signataire s'engage à jardiner dans le

respect de l'environnement (interdiction stricte d'utiliser des produits phytosanitaires et des engrais minéraux), à sélectionner des végétaux adaptés à l'environnement (une liste d'espèces conseillées, indigènes, sauvages et/ou utiles aux insectes est proposée<sup>2</sup>) et à assurer l'entretien du dispositif de végétalisation et sa propreté. Un « entretien participatif », donc, qui renforce par la même occasion le respect des installations et l'attachement au lieu de vie. En échange, la Ville de Paris octroie au demandeur – dans un délai d'un mois – un permis valable trois ans (renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans maximum<sup>3</sup>) et, sur demande, un kit de plantation comprenant de la terre et des graines. Un conseil ou un soutien technique peuvent également être fournis pour des travaux d'aménagement plus importants.

Bien décidée à végétaliser la si minérale capitale parisienne, la première Maire de France et son adjointe chargée des Espaces verts se montrent ainsi à l'écoute des nombreuses demandes de leurs concitoyens de développer sensiblement la place de la nature en ville. Le permis de végétaliser n'est en effet qu'un des leviers de l'ambitieux programme de végétalisation de Paris pour 2014-2020<sup>4</sup>.

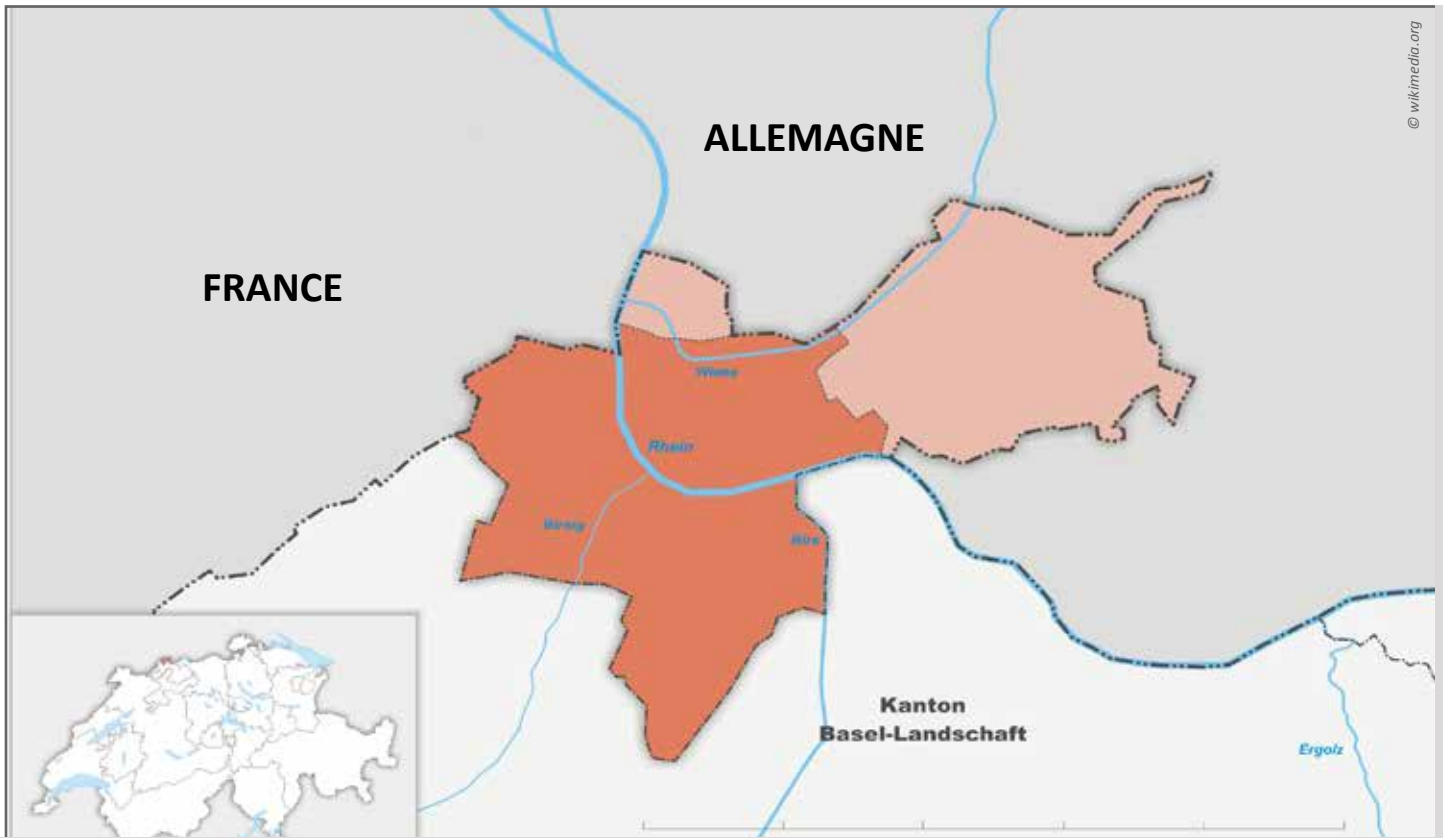
De quoi inspirer utilement la très attendue Politique de la ville wallonne, mais aussi l'ensemble des communes belges, petites ou grandes, citadines ou rurales ! Silence, ça pousse !

● Céline Tellier



Pied d'arbre végétalisé, boulevard de Charonne (20<sup>e</sup> arrondissement de Paris). Crédits : Christophe Noël

1. Modèle indicatif d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du permis de végétaliser parisien, disponible sur le site suivant : <http://www.paris.fr/permisdevegetaliser>
2. <https://api-site.paris.fr/images/72315>
3. Les durées varient d'une ville à l'autre.
4. <http://www.paris.fr/duvertpresdechazmoi>



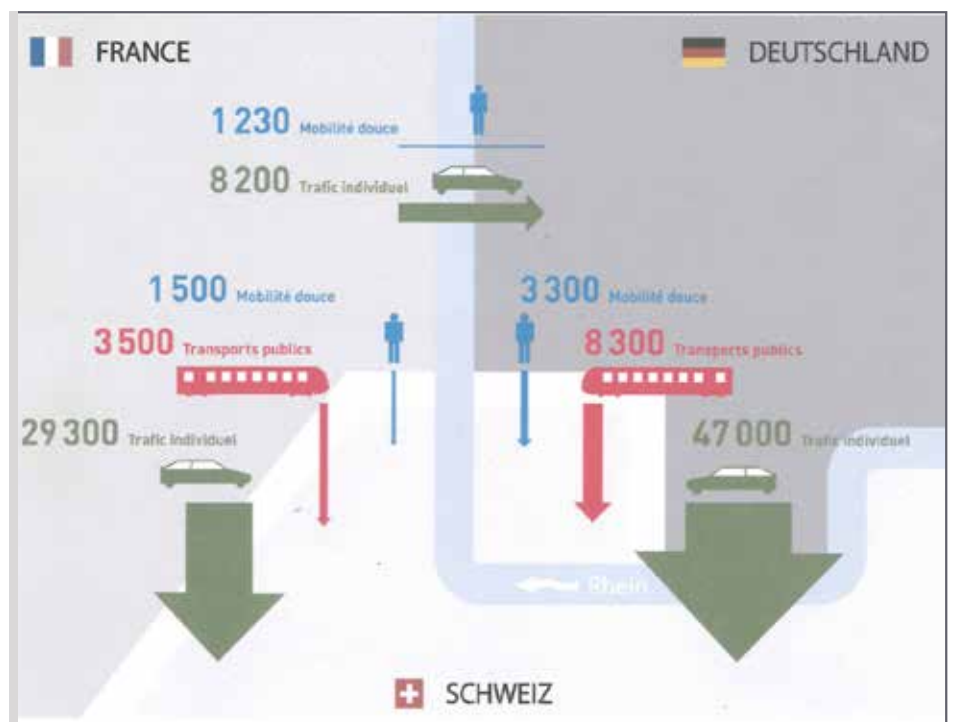
© wikimedia.org

## Le RER trinational de Bâle

Les frontières nationales existent encore sur les cartes de l'agglomération bâloise mais elles ont disparu depuis longtemps de la vie quotidienne des habitants de cette région. Encore fallait-il atténuer, et faire progressivement disparaître, les ruptures liées aux réseaux nationaux de transport en commun. C'est l'objectif du RER trinational bâlois.

Bâle (Basel en allemand) est la troisième ville de Suisse et le chef-lieu du canton de Bâle-Ville. Elle se situe dans le nord-ouest de la Suisse, où le Rhin se dirige vers le nord. L'agglomération bâloise est tri-nationale, puisqu'elle englobe notamment les villes de Saint-Louis et Huningue, en Alsace (France), et de Weil am Rhein et Lörrach dans le Bade-Wurtemberg (Allemagne). L'Eurodistrict de Bâle compte 830 000 habitants et sa zone urbaine élargie 784 000 habitants (chiffres 2013). En allemand, la région est connue sous le nom de Dreiländereck (littéralement : l'angle des trois pays), en français « district des trois frontières ».

Depuis des décennies, la population de l'agglomération de Bâle travaille et fait ses courses au-delà des frontières, passe son temps libre dans les lieux culturels et sportifs, les bars et restaurants des deux côtés des frontières et profite des paysages situés sur la rive gauche et droite du Rhin. C'est pourquoi, il y a 15 ans déjà,



Le nombre de personnes franchissant quotidiennement la frontière  
Source : Publication Agglo Programm Basel décembre 2013 (Eurodistrict trinational, étude C14)



les premières lignes transfrontalières ont été mises en service sur l'infrastructure ferroviaire existante pour donner naissance au RER bâlois.

**La nécessité d'une coopération efficace et d'un engagement fort**

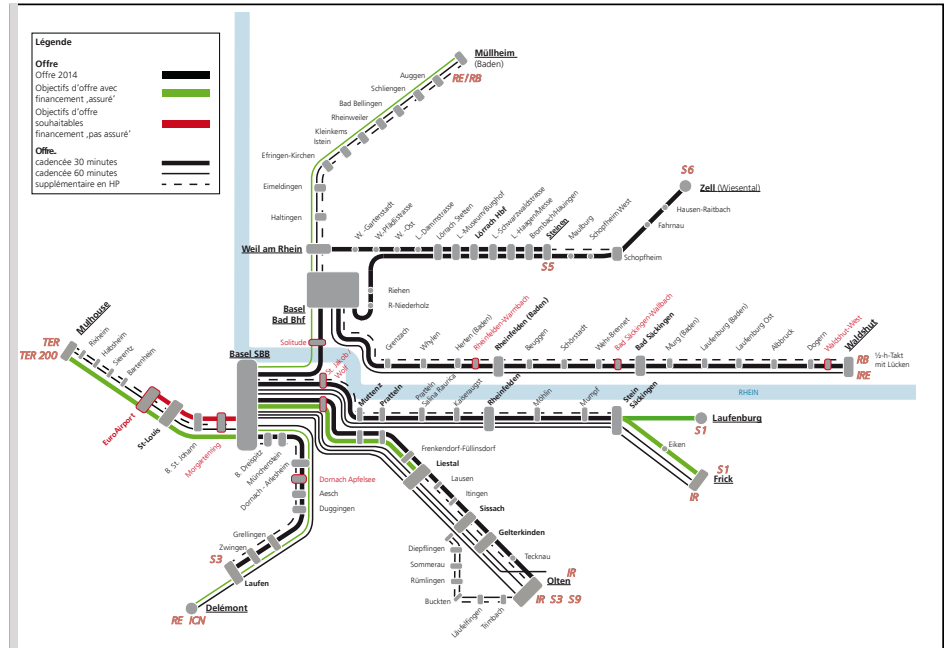
En 2013, à l'occasion du premier congrès ferroviaire trinational, le constat suivant est cependant posé : il manque un concept global pour le RER trinational. Dans une large mesure, le RER de l'agglomération bâloise continue d'être géré séparément dans les trois pays. Le fonctionnement du RER est entravé par exemple par des systèmes d'alimentation et de sécurité divergents qui convergent au nœud ferroviaire bâlois. Il manque un concept trinational de l'offre permettant de définir les mesures à prendre concernant les ouvrages d'infrastructure, le matériel roulant et une tarification commune transfrontalière.

Au vu des flux pendulaires et leurs perspectives d'évolution, une offre de transport performante est effectivement nécessaire. En 2013, plus de 90 000 personnes venant de la France et de l'Allemagne se rendent chaque jour dans la région bâloise, dont 80% avec leur propre véhicule motorisé. Beaucoup d'habitants des cantons de Bâle-Campagne, Soleure et Argovie sont aussi des pendulaires qui font quotidiennement le trajet vers Bâle. Engorgements et bouchons font partie du quotidien. Les correspondances imposées à Bâle réduisent l'attractivité des transports en commun.

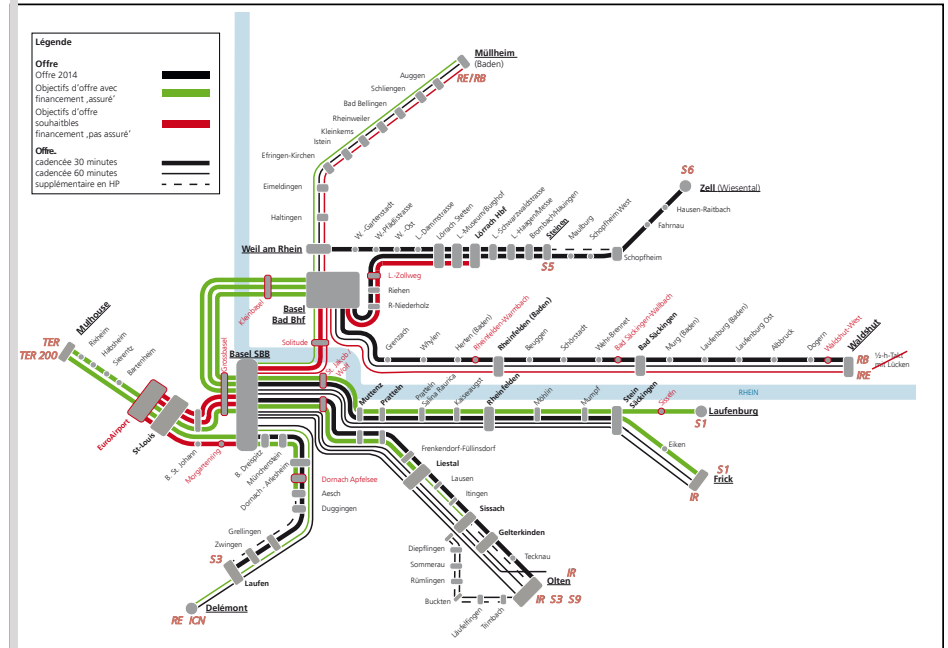
**Un accord sur le développement de l'offre du RER trinational d'ici à 2030**

Grâce à la création d'un groupe stratégique « RER trinational de Bâle », placé sous la direction de l'administration de l'agglomération de Bâle, et aux résultats d'une étude commanditée, un concept global de RER trinational est proposé et reçoit l'approbation des partenaires concernés fin 2014.

L'étude propose un élargissement de l'offre à moyen terme (vers 2025) reposant sur des marchés de prestations de transports publics déjà passés ou à passer et dont le financement est assuré à terme ; et un élargissement de l'offre à long terme (horizon 2030) où une dis-



Elargissements de l'offre à moyen terme  
Source : publication Agglo Basel décembre 2014



Elargissements de l'offre à long terme  
Source : publication Agglo Basel décembre 2014

inction est faite entre les renforcements de l'offre dont le financement est assuré à terme et ceux dont le financement reste à trouver. L'étude rappelle que le RER trinational de Bâle continuera à être soumis aux contraintes techniques inhérentes aux spécificités des systèmes ferroviaires. Elle recommande dès lors de procéder à des harmonisations techniques utiles dans le cadre des travaux d'entretien et d'aménagement du réseau

ferroviaire, chaque fois que cela est économiquement et techniquement faisable et acceptable.

Le réseau du RER s'étend en 7 branches à partir de la ville de Bâle et implique les 7 autorités organisatrices : les cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura pour la Suisse, le Land du Bade-Wurtemberg pour l'Allemagne et la Région Alsace-Champagne-Ardenne-



Lorraine pour la France. Le projet prévoit que d'ici à 2030, les voyageurs de chaque branche puissent rejoindre, sans changement de train, les gares de Bâle ainsi que les lignes situées au-delà du centre par des liaisons diamétrales. Ce concept proposera une offre attractive et compétitive cadencée au minimum à 30 minutes sur les branches extérieures du RER et à 15 minutes au cœur de l'agglomération, grâce à la superposition des lignes au centre.

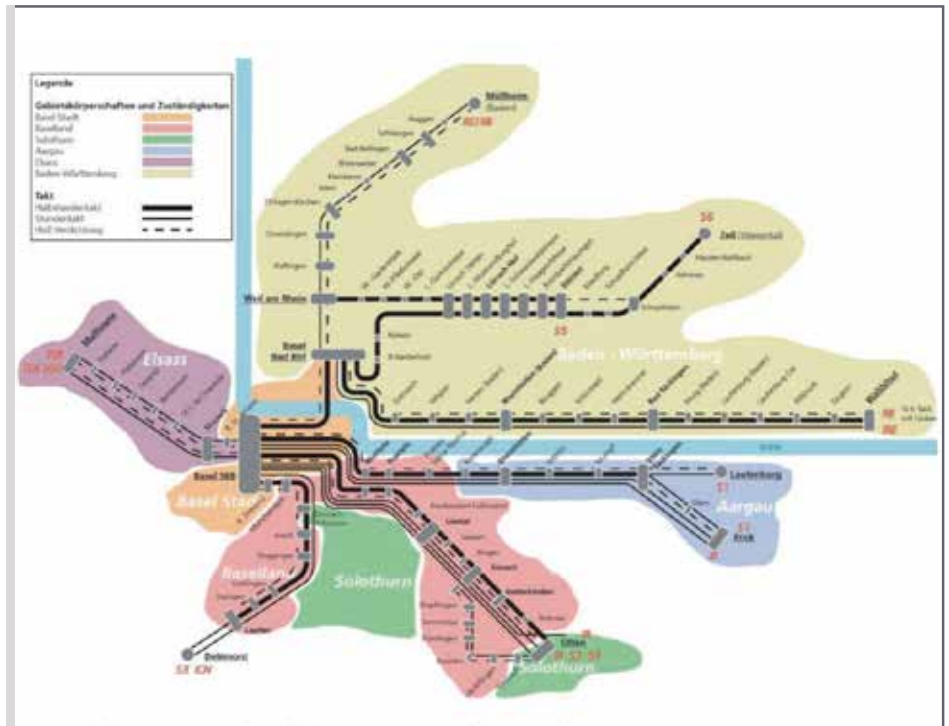
La création de Trieno, une plateforme de coordination pour le RER

C'est à l'occasion du deuxième Congrès ferroviaire trinational qui a eu lieu au printemps 2016 que les 7 autorités organisatrices ont franchi un pas supplémentaire dans leur engagement en faveur du RER bâlois. Elles se sont accordées sur la création d'une plateforme de coordination pour le RER et sont à présent réunies sous le nom de Trieno. Cette plateforme permettra de regrouper les réseaux suisse, allemand et français, encore distincts, en un RER commun au sein de l'agglomération de Bâle.

Par ailleurs, les volontés nationales d'avancer s'expriment par la concrétisation et l'avancement de quelques grands projets de chantiers.

Le projet principal est celui du Herztück-BaseL, un tunnel passant sous le Rhin pour relier les différentes branches du RER trinational, pour augmenter la capacité dans les gares bâloises surchargées et pour mieux servir le centre-ville de Bâle.

Ce projet qui se trouve au cœur de l'agglomération est actuellement en préparation pour être inscrit par l'Office Fédéral des Transports Suisse dans l'étape d'aménagement PRODES 2030<sup>1</sup> afin qu'il soit financé par le fonds de l'infrastructure ferroviaire. Pour les autres améliorations d'infrastructures dont bénéficiera clairement la population de part et d'autre de la frontière, comme une nouvelle ligne ferroviaire à l'EuroAirport ou l'électrification de la ligne du Hochrhein Bâle-Schaffhouse, un financement binational est envisagé (une déclaration d'intention a été signée pour le dernier projet en 2016).



Les sept branches actuelles du RER et les autorités concernées (+Jura) Source : publication Agglo Basel décembre 2014

Quelques leçons à tirer de cet exemple bâlois

S'il n'existe pas de cas de figure stricte-ment identique à celui de Bâle sur le territoire belge, cet exemple est toutefois intéressant pour notre pays sur le plan de la gouvernance. Il y a effectivement le projet de RER bruxellois, à cheval non sur trois pays mais sur trois régions, le projet de réseau express liégeois qui devrait idéalement s'étendre jusqu'aux Pays-Bas mais aussi en Allemagne où de nombreuses liaisons transfrontalières sont en souffrance ou endormies.

Qu'en retirer ?

D'abord, qu'il faut au départ une volonté claire et exprimée de l'ensemble des acteurs et autorités concernés à améliorer une situation donnée. Ensuite, qu'il est indispensable de prendre le temps de s'accorder sur un concept global, une vision à long terme suffisamment concrète en termes d'horaires et de fréquences. Enfin, qu'il est nécessaire de définir un planning, des scénarios de migration, des étapes intermédiaires, avec des engagements fermes et progressifs de toutes les parties. Avec comme principes, une amélioration progressive mais continue de l'offre de services et une mise à fruit

rapide par une exploitation adaptée des infrastructures disponibles.

Envie d'en savoir plus ? [www.trieno.org](http://www.trieno.org)

Je remercie Emanuel BARTH, chef de projet RER trinational, pour son aide lors de la rédaction de cet article.

● Juliette Walckiers

1. PRODES est le programme d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire en Suisse. L'infrastructure ferroviaire est aménagée et développée par étapes dans le cadre d'un programme de développement stratégique. Ce programme est tenu à jour périodiquement par la Confédération avec le concours des cantons des différentes régions de planification et des entreprises ferroviaires concernées. Tous les quatre ans, le Conseil fédéral présente à l'Assemblée fédérale un rapport dans lequel il détaille la prochaine étape d'aménagement et rend compte de l'avancement de l'aménagement ainsi que des adaptations nécessaires dudit programme. C'est un peu l'équivalent du Plan Pluriannuel d'Investissement belge (PPI).



## FORMATIONS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PROPOSÉES PAR IEW

### LES MARDIS [TABOUS] DE L'AUTOMNE 2016

**25 OCTOBRE** « **Pairi-Daiza : Parcimonie, Patrimoine et Participation** » par Hélène Ancion, IEW.

**8 NOVEMBRE** « **Tiny, mini, comfy : le logement en question** » par Jacques Teller du LEMA-ULg et Nicolas Bernard, des Facultés Saint-Louis.

**22 NOVEMBRE** « **La vie dans le sol (le monde invisible)** » par Georges Michel et Laurence Remacle de la CWE PSS.

**6 DÉCEMBRE** « **La frustration, je participe !** » par Véronique Hollander, IEW.

**20 DÉCEMBRE** « **Arts numériques et espace public** » par Pierre-Yves Desaiève, Musées Royaux des Beaux-Arts, département de l'art contemporain.

#### QUELQUES EXPLICATIONS

Le Mardi [tabou] est un type de formation, particulier à IEW, dont le propre est d'explorer de nouvelles pistes de travail.

Un Mardi [tabou] constitue l'occasion de montrer le chemin pour qu'ensuite l'aménagement du territoire s'y engage. Le chemin peut être, par exemple : des grilles d'évaluation, une analyse sous un angle particulier, des matières en attente de formalisation.

Chacun des cinq Mardis [tabous] proposés cette année met le hors-piste à l'honneur, en bousculant la logique qui voudrait que la loi vienne avant la réflexion.

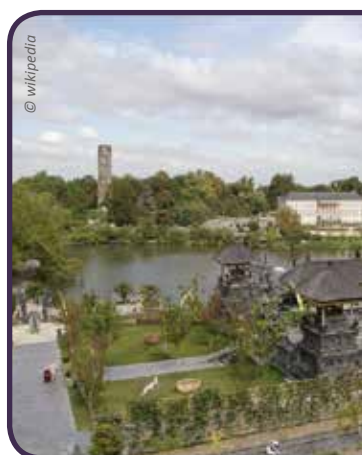
Les Mardis [tabous] sont par définition très libres... donc il faut s'inscrire à l'avance !

#### RÉSERVATIONS :

j.debruyne@iew.be  
081 / 390 750

prix : gratuit

lieu : salle du chat  
à sept pattes  
40 rue Saint-Donat  
5002 Saint-Servais  
(Namur)



#### MARDI 25 OCTOBRE de 12 à 14h

« **Pairi-Daiza : Parcimonie, Patrimoine et Participation** » par Hélène Ancion, IEW.

868 ans se sont écoulés depuis la fondation de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Cambron au bord de la Dendre, le 1er août 1148. Implanté sur le site depuis 1993 sous l'appellation Paradisio, Pairi-Daiza s'emploie de bien des manières à devenir un vrai paradis. Ce Mardi [tabou] du territoire analyse comment le parc animalier travaille sur des critères d'occupation du sol et d'utilisation des ressources, se rapproche de son patrimoine ordinaire (flore, faune, sol et constructions) et fait de la participation de tous un plébiscite.

#### MARDI 8 NOVEMBRE de 12 à 14h

« **Tiny, mini, comfy : le logement en question** » par Jacques Teller du LEMA-ULg et Nicolas Bernard, des Facultés Saint-Louis.

Deux orateurs pour un même Mardi ! Face à une offre immobilière souvent hors de prix et peu imaginative, nos contemporains sont tentés par des façons d'habiter qui réconcilient le confort et le plaisir avec une attitude responsable vis-à-vis de la ressource «sol». En Wallonie et à Bruxelles, les autorités acceptent mal le « petit logement », elles sont pourtant au premier rang pour constater l'acuité de la question de l'accès au logement. Le besoin d'intimité et d'émancipation des personnes, quels que soient leurs revenus, est naturel et légitime. Les aspects juridiques et la dimension réglementaire sont de toute première importance : qu'est-ce qui est autorisé et, dès lors, vers quoi pourrait-on aller ?





**MARDI 22 NOVEMBRE de 12 a 14h**

**« La vie dans le sol (le monde invisible) »**

par Georges Michel et Laurence Remacle de la CWFPS.

Le sous-sol entraîne bien des contraintes en matière d'aménagement du territoire. A la découverte des interactions homme / surface / sous-sol, la Commission Wallonne d'Etude de Protection des Sites Souterrains va nous offrir un angle d'observation inhabituel pour des phénomènes dont nous connaissons souvent la face visible, tellement plus familière. Cette association membre d'IEW nous montrera l'importance des données souterraines et des relevés, vis à vis de l'évolution de l'état de notre environnement mais aussi vis à vis de notre réalité économique et sanitaire.



© Galerie de la Chartreuse, CWFPS

**MARDI 6 DÉCEMBRE de 12 a 14h**

**« La frustration, je participe ! »**

par Véronique Hollander, IEW.

Dans la réglementation régionale, la participation citoyenne aux décisions publiques s'est taillé une belle petite part de marché. Toute une série de procédures, conformes aux directives européennes, visent à renforcer la capacité du citoyen à exercer son droit, à commencer par le droit à l'information. Mais entre ce cadre officiel et les projets d'aménagement, une anguille s'est glissée : la frustration. Elle n'épargne personne - porteur de projet, autorité compétente, administration, riverains, associations de défense de l'environnement. Comment survient-elle ? Comment la dépasser pour aider les projets à vraiment s'adapter au site où ils s'implantent ?



© Eugène Hoshiko/AP, Art de la Monde

**MARDI 20 DÉCEMBRE de 12 a 14h**

**« Arts numériques et espace public »**

par Pierre-Yves Desaipe, Musées royaux des Beaux-Arts et Commission des arts numériques

SmartCities, ville intelligente, quartier hyper-connecté, n'en jetez plus ! Pour raison retrouver dans cette foire aux superlatifs, partons sur les sentiers tracés par les artistes numériques. Situés à l'intersection de l'art technologique et de l'art des médias, ils utilisent les nouveaux outils de production de l'information et de la communication pour interroger le statut d'une humanité sans cesse plus connectée. Transposée dans le domaine de l'art public, leur démarche repousse les frontières du possible, et nous invite à réfléchir sur la manière dont notre environnement est aujourd'hui saturé par des technologies de plus en plus envahissantes et intrusives. Souvent soutenus par une réflexion à portée sociologique, écologique ou politique, leurs projets reflètent les profondes mutations en cours dans l'urbanisme contemporain au niveau mondial.



© Orgue Botemipi de Riccardo Sirtori sur Flickrriver



© « L'art dans la rue » de Véronique Hollander



© boitage.framepool.com